

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 14 septembre 2020

Plan de relance - COVID-19 : le Fonds européen d'investissement (FEI) porte à 235 millions d'euros ses contre-garanties accordées à la SIAGI, grâce au soutien du programme européen COSME

- Le Fonds européen d'investissement rehausse la couverture des risques de crédit à 80% (60% dans le programme initial), stimulant ainsi l'octroi de prêts de trésorerie par les réseaux bancaires français ;
- La contre garantie du FEI s'appuie sur les fonds du programme européen COSME, dégagés par l'Union européenne comme réponse d'urgence à la crise du COVID-19.



Michel COTTET, Directeur Général de la SIAGI, Céline RUIZ, rapporteur politique de la Commission Européenne, Alain GODARD, Directeur Général du FEI, Joël FOURNY, Président de CMA France, Li MA, Inter Cuisines, bénéficiaire du dispositif de contre-garantie FEI/SIAGI, et Karine DESROSES, Présidente de la SIAGI.

Le Fonds européen d'investissement annonce aujourd'hui avoir étendu à 235 Millions d'euros sa contre garantie accordée à la SIAGI (Société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité), contre 75 millions d'euros précédemment. Une opération qui s'inscrit directement dans le soutien apporté par l'Union Européenne et le groupe Banque européenne d'investissement aux PME touchées par la crise économique résultant de la crise sanitaire COVID-19.

Avec des crédits garantis jusqu'à 7 ans, d'un montant compris entre 5 000 et 150 000 euros, la SIAGI va soutenir la trésorerie de ses 22 000 clients actuels, et des petites entreprises qui dans les prochains mois, vont se créer, investir dans leur développement, qu'il soit en croissance interne ou externe.

Alain Godard, directeur général du FEI a déclaré : « Nous sommes très heureux de pouvoir étendre notre coopération avec la SIAGI et montrer ainsi l'attachement de l'Europe pour soutenir les PME et en particulier les PME artisanales. L'Union européenne et le FEI se sont très vite mobilisés pour soutenir l'économie dans un contexte de crise sanitaire et l'extension de la garantie à la SIAGI en est une illustration concrète. »

Alain Griset, Ministre délégué aux PME, a salué « la décision du FEI de tripler les moyens qu'il accorde à la SIAGI. Ces 235 millions d'euros sont un nouveau signal de soutien et de réassurance pour garantir et pérenniser la relance de nos TPE-PME françaises. Cette initiative européenne s'inscrit dans la continuité de France Relance, plan présenté par le Gouvernement le 3 septembre dernier et qui consacre près de 40 milliards d'euros aux petites et moyennes entreprises. »

Thierry Breton, commissaire au marché intérieur a ajouté : « A travers le mécanisme de garantie de prêts du programme COSME, la Commission et le FEI ont pu répondre très vite à la crise du coronavirus, en mettant à la disposition des petites et moyennes entreprises des liquidités

immédiates. En cette période très difficile pour de nombreuses entreprises, notamment les plus petites, nous nous mobilisons pour que plus de 2000 entreprises aient accès à un financement rapide afin de reprendre leurs activités. »

Karine Desroses, Présidente du Conseil d'administration de la SIAGI, a déclaré : « ce partenariat de 15 ans avec le FEI conforte notre action d'incitation à l'octroi de prêts plus risqués, comme le sont les prêts de trésorerie ; néanmoins, le compte à rebours, pour une mise en œuvre avant le 31 décembre 2020, a démarré, le temps est compté ! »

Joël Fourny, président de CMA France, a déclaré : « A l'heure où CMA France sollicite un plan d'apurement des dettes des artisans permettant une visibilité sur le long cours pour l'ensemble des entreprises artisanales, on ne peut que se féliciter de l'engagement du FEI qui triple ses contre-garanties accordées à la SIAGI. Le réseau des CMA et CMA France, actionnaire majoritaire de la SIAGI, sauront accompagner le dispositif sur les territoires pour qu'élus et entrepreneurs sollicitent leurs banques afin de mobiliser les prêts garantis, pour une reprise des activités plus sécurisée. »

Informations générales

A propos de la SIAGI

Créée en 1966 par les chambres de métiers et de l'artisanat qui en sont actionnaires aux côtés des grands réseaux bancaires et de Bpifrance, la SIAGI garantit les prêts alloués par les banques de la place aux petites entreprises de l'économie de proximité, jusqu'à 50 salariés et réalisant jusqu'à 10 millions de chiffre d'affaires.

Elle facilite l'obtention de crédits de trésorerie et d'investissement, qu'ils soient matériels ou immatériels, dans le cadre de projets de création, développement, ou transmission d'entreprises.

- Société de caution mutuelle spécialisée dans la garantie de crédits aux entreprises.
Statut de société de financement.
- Répartition du capital :
 - ✓ 60% artisanat (Chambres de métiers et de l'artisanat et CMA France)
 - ✓ 25% 7 groupes bancaires,
 - ✓ 15% Bpifrance
- Chiffres clés 2019 :
 - ✓ 979 M€ de crédits distribués à l'économie de proximité
 - ✓ 4 700 entreprises garanties
 - ✓ 49% transmission/reprise, 39% croissance/développement, 12% création
- Secteurs économiques : artisanat, commerce, agriculture, professions libérales

À propos du FEI

Le Fonds européen d'investissement (FEI) fait partie du groupe de la Banque européenne d'investissement. Sa principale mission du Fonds européen d'investissement (FEI) est de soutenir les micro, petites et moyennes entreprises européennes en leur facilitant l'accès au financement. Le FEI conçoit et met en œuvre des opérations de capital-risque et de capital de croissance ainsi que des instruments de garantie et de microfinance ciblant spécifiquement ce segment du marché. Son rôle consiste donc à contribuer à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de soutien à l'innovation, à la recherche et au développement, à l'esprit d'entreprise, à la croissance et à l'emploi.

À propos de COSME

COSME est le programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME). Pour la période allant de 2014 à 2020, il dispose d'un budget total de 2,3 milliards d'euros. Au moins 60 % de cette somme serviront à faciliter l'accès aux financements pour les PME en Europe, grâce à deux instruments financiers. La facilité de garantie de prêts du programme COSME appuie les garanties et les contre-garanties accordées aux institutions financières afin de les aider à fournir plus de prêts et de financement par crédit-bail aux PME (prêts jusqu'à 150k€).

Cet instrument porte aussi sur la titrisation de portefeuilles de crédits consentis à des PME.

Le programme COSME investit également, par l'intermédiaire du mécanisme de fonds propres pour la croissance, dans les fonds de capital-investissement qui fournissent du capital-risque aux PME, principalement pendant les phases d'expansion et de croissance.

Les entreprises peuvent s'adresser aux établissements financiers sélectionnés dans leur pays pour accéder au financement de l'UE <http://www.access2finance.eu/>

Contacts pour la presse :

Fonds européen d'investissement (Groupe BEI) Cyrille Lachèvre, c.lachevre@ext.eib.org,

+352 4379 73984 / Gsm : +33 6 20 42 12 08

Site internet : www.bei.org/press - Service de presse : +352 4379 21000 – presse@bei.org



SIAGI - Anne Moreau amoreau@siagi.fr -Tel portable : +33 6 89 63 23 11 –

Site internet : www.siagi.com

